

Communiqué de presse-Mercredi 19 décembre 2018

Signature des 2 Contrats Locaux de Santé (CLS) du Territoire de Terres de Lorraine 35 Actions pour le Territoire

Les deux Contrats Locaux de Santé (CLS) du territoire Terres de Lorraine sont prêts à démarrer.

Pour officialiser les signatures des 2 contrats, Dominique POTIER, Président du Pays Terres de Lorraine et Christophe LANNELONGUE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (DGARS) Grand-Est donnent rendez-vous aux acteurs de Terres de Lorraine à l'occasion de la conférence annuelle de santé.



Date et lieu : Mercredi 19 décembre à 19h30 à Ochey Espace culturel - 50, rue André David

Programme : Signature des 2 CLS suivi de la conférence annuelle de santé

- 19h30 Prises de parole de Dominique Potier, président du Pays Terres de Lorraine, député de Meurthe-et-Moselle et Christophe Lannelongue, directeur général de l'ARS Grand Est et des partenaires
- 19h45 Signature des CLS et questions
- 20h00 Accueil conférence annuelle de santé
- 20h15 Introduction
- 20h30 Table ronde Modernisation et territorialisation de notre système de santé : Quel impact pour les territoires ?
- 21h15 Temps d'échanges
- 21h30 Témoignages-Démarrage des premières actions
- 22h15 : Conclusion

Contacts CLS :

- **Mouctar DIALLO**, coordonnateur CLS du Pays Terres de Lorraine, mouctar.diallo@terresdelorraine.org, 06 58 84 45 85
- **Valérie DURANG**, Chargée de mission ARS, Contrats Locaux de Santé, Délégation Territoriale ARS Meurthe-et-Moselle, Valerie.DURANG@ars.sante.fr, 03.57.29.02.59

CONTEXTE

Deux contrats à l'échelle des deux bassins de santé pour le territoire :

- Un Contrat Local de Santé (CLS) sur les communautés de communes Moselle et Madon et Pays du Saintois
- Et un Contrat Local de Santé (CLS) sur les communautés de communes Terres Toulaises et Pays de Colombey et du Sud Toulais.

Un Contrat Local de Santé (CLS) est un outil de développement territorial et permet de coordonner l'action publique et de favoriser la cohérence territoriale au service de l'amélioration de l'état de santé des populations. Il vise la promotion de la santé, la prévention, aussi bien que les politiques de soins et l'accompagnement médico-social, dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Pilotés par le Pays Terres de Lorraine et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand-Est, les deux contrats locaux de santé (CLS) identifient des priorités pour la santé dans un plan de 35 actions autour desquelles de nombreux partenaires vont se mettre en mouvement dans les 5 ans à venir. Ce plan d'action « sur mesure » est le fruit d'un travail conséquent et riche issu des Etats Généraux de la santé et associant de nombreux acteurs du territoire : élus, bénévoles et professionnels intervenant dans les domaines de la santé, du médico-social, du social et de la prévention notamment.

AXES ET ACTIONS CLS

Quatre orientations stratégiques ont balisé le travail de préparation des deux CLS :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales ;
- Agir sur notre environnement ;
- Mieux coopérer entre professionnels ;
- Permettre à chacun de devenir acteur de sa santé.

La démarche de concertation menée auprès des professionnels, des associations et des élus a conduit à la définition de 6 axes stratégique prioritaires.

AXE 1 : ADDICTIONS

Objectifs	Fiches actions
Renforcer les attitudes et aptitudes visant à réduire les conduites addictives et conduites à risques, notamment des enfants, adolescents, femmes enceintes	Actions de prévention et de promotion de la santé à destination des jeunes, des publics les plus vulnérables (femmes enceintes notamment)
Renforcer l'accès aux soins en addictologie	Développement et consolidation d'une microstructure au sein de la MSP d'HAROUÉ
	Une offre de proximité en addictologie portée par la CPTS du sud Toulais
Améliorer le repérage précoce des conduites addictives notamment chez les adolescents et faciliter leur orientation	Conduites addictives : repérage précoce et orientation

AXE 2 : SANTE MENTALE

Objectifs	Fiches actions
Faciliter l'orientation vers une offre adaptée aux problèmes croissants de mal être des jeunes	Développement de l'accueil et de points d'écoute jeunes
Améliorer le dépistage et le diagnostic précoce de l'autisme et autres troubles neuro-développement	Autisme et autres troubles neuro-développementaux : détection des premiers signes chez le tout-petit et promotion de l'inclusion en milieu ordinaire
Réduire les délais d'attente et de prise en charge, notamment en pédopsychiatrie	Prise en charge précoce des enfants autistes repérés
	Réduction des délais d'attente dans les CMP pour enfants notamment
Renforcer les comportements favorables au bien-être des jeunes	Agir pour le bien être à l'école

AXE 3 : ACCES A LA PREVENTION ET AUX SOINS DES « INVISIBLES »

Objectifs	Fiches actions
Améliorer le repérage et l'orientation des personnes en marge du système de santé (aller vers)	Développement d'une démarche volontariste de repérage "aller vers" « Rompre la solitude des personnes âgées »
	Chargé des actions de prévention en santé auprès des personnes âgées
Rendre accessible l'offre complémentaire santé aux personnes en difficultés (travailleurs "pauvres", jeunes, familles, bénéficiaires de pensions, de petites retraites, personnes fragiles socialement)	Développement de la garantie santé sur Terres de Lorraine
Renforcer l'estime de soi, l'image de soi des publics les plus éloignés du soin	Développer et soutenir les actions existantes favorisant l'estime et l'image de soi

AXE 4 : SANTE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DU JEUNE ADULTE

Objectifs	Fiches actions
Développer les connaissances et les compétences des parents	Mise en réseau des acteurs pour promouvoir un bon usage des écrans
Promouvoir la santé dès la petite enfance	Action santé petite enfance : nutrition et éducation à la santé familiale
Améliorer la couverture vaccinale	Vaccination en milieu scolaire
Favoriser l'accès aux soins et à des actions de prévention pour les jeunes de 16 à 26 ans, non scolarisés et en difficulté d'insertion sociale et/ou professionnelle.	Espace Santé Jeunes de la mission locale Lieu d'information, d'orientation et d'accompagnement des besoins santé

AXES 5 : SPORT SANTE - BIEN ETRE ET ALIMENTATION

Objectifs	Fiches actions
Favoriser la reprise d'une activité physique adaptée pour les patients ayant une maladie chronique ou un facteur de risque cardio-vasculaires	Développement du Sport sur ordonnance - Prescri'mouv
Développer la pratique de l'activité physique et/ou sportive pour tous (sport bien être)	Développer l'activité physique (sport bien être)
	Sport en entreprises
	Promotion de l'activité physique : l'affaire de tous !
	Mobilier urbain pour développer l'activité physique des habitants
Promouvoir une alimentation saine, une bonne hygiène de vie auprès des habitants, notamment auprès des jeunes et des personnes en situation de précarité	Restauration collective : jeter moins manger mieux
	Se nourrir lorsqu'on est pauvre
	« Goûter mon territoire ! Tous ensemble pour bien manger et bouger »

AXE 6 : SANTE ET ENVIRONNEMENT

Objectifs	Fiches actions
Améliorer le repérage et la coordination des acteurs autour des situations d'habitat indigne et non décent	Sensibilisation et mobilisation des collectivités locales sur la lutte contre l'habitat indigne
Améliorer la connaissance et les savoir-faire des publics sur la qualité de l'air intérieur	Air intérieur : soutien des communes pour la mise aux normes des équipements
	Développement des interventions du Conseiller Médical en Environnement Intérieur (C.M.E.I.)
Prévenir les risques liés à la borréliose de Lyme	Maladie de Lyme, mieux connaître, mieux prévenir et mieux accompagner
Renforcer les liens entre les habitants et leurs forêts	Bien être : renforcer les liens entre les habitants et leurs forêts

CINQ ACTIONS PHARES

Prise en charge précoce des enfants autistes repérés
<p>Le parcours d'une personne atteinte de troubles du spectre de l'autisme (TSA) est jalonné d'étapes pouvant générer des ruptures (diagnostic tardif et délai de prise en charge très long, fin de scolarisation, passage du cap des 20 ans, fin des études et absence de perspectives d'emploi, accès au logement...).</p> <p>Des moyens supplémentaires sont attribués spécifiquement au pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) pour le territoire Terres de Lorraine. Le dispositif propose une réponse individualisée permettant d'instaurer une logique de parcours sans rupture à la personne autiste et permet d'intervenir dès l'annonce d'un diagnostic et tout au long de la vie. La réponse s'élabore en étroite collaboration avec les usagers, leur famille et des partenaires.</p>

Garantie santé

L'association Accès aux Droits Solidarité Santé (AD2S) et le Pays Terres de Lorraine ont pour objectif de déployer la garantie santé AD2S sur l'ensemble du territoire.

Le but final est la diffusion d'une complémentaire santé à faible coût à destination des ménages à faibles revenus non éligibles à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et à l'aide à la complémentaire santé (ACS) et l'amélioration du recours au droit commun (CMU, aide complémentaire santé) par la mobilisation et la formation des professionnels de l'accompagnement social et des bénévoles. Dès 2019, le Coordinateur des CLS en lien avec l'AD2S mettront en place des temps :

- d'Informations et de formations sur la Garantie Santé AD2S auprès des structures d'accompagnement social
- d'accompagnement du public en situation de vulnérabilité par les structures d'accompagnement social.

Sport Santé Bien être

Le développement du sport et des activités physiques est ressorti comme une priorité de travail dans le cadre des contrats locaux de santé Terres de Lorraine :

- Développer les créneaux sport bien être des associations et les accompagner dans cette mise en place
- Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé et de l'accompagnement social
- Organiser l'interface d'accueil et d'orientation vers les activités physiques et sportives

4 étapes sont envisagées dès 2019 sur le Territoire :

- Etape 1 : recensement des créneaux sport bien être existants et les possibilités de développement de nouveaux créneaux
- Etape 2 : élaboration d'un catalogue de l'offre existante sur le territoire puis sensibilisation et mobilisation des professionnels
- Etape 3 : mise en place d'un guichet unique
- Etape 3 : développement de l'offre dans les zones les plus démunies par un accompagnement des associations et la formation des éducateurs sportifs

Alimentation - Gouter mon territoire

L'amélioration de l'état nutritionnel de la population constitue un enjeu majeur pour les politiques de santé publique menées en France.

Le Conservatoire national des arts et métiers Institut scientifique et technique de la nutrition et de l'alimentation (CNAM ISTMA) propose d'accompagner et fédérer des structures éducatives volontaires autour de projets de promotion d'une alimentation saine et durable basé sur la proximité et la mise en relation avec les producteurs locaux :

Phase 1 Année scolaire 2018/2019

- Expérimentation de la méthodologie « Goûter mon territoire » du CNAM ISTNA auprès d'établissements situés à Toul sur l'année scolaire 2018/2019
- Accompagnement par le CNAM ISTNA du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) dans la préparation des actions 2019/2020

Phase 2 Année scolaire 2019/2020

- Accompagnement de 5 à 10 structures éducatives partenaires du CESC du bassin d'éducation et de formation (BEF) de Toul : définition du plan d'action, appui à la réalisation des actions, interventions au sein des établissements

Phase 3 Année scolaire 2020/2021

- Accompagnement de 5 à 10 structures éducatives partenaires : définition du plan d'action, appui à la réalisation des actions, interventions au sein des établissements sur chacun des deux bassins de formation et de santé

Agir pour le bien être à l'école

La phase de diagnostic des CLS a mis en évidence la montée des situations de mal être dans les établissements scolaires du second degré.

Dans le cadre du CLS, les objectifs définis consistent de :

- développer des actions citoyennes à travers la construction du parcours citoyen et du parcours de santé.
- favoriser la construction d'une communauté éducative, mettre en place une école qui coopère avec les parents et les partenaires.
- développer en partenariat une dynamique globale de promotion et de prévention de la santé pour des cohortes d'élèves sur un même territoire.

Les actions sont déjà lancées depuis septembre 2018 :

- définition du plan d'actions par le COPIL CESC inter-degrés le 15 mai 2018 à Colombey.
- des actions pédagogiques et éducatives en inter-degrés seront menées de manière concertée :
- restitution prévue le 27 – 28 mai 2019 à l'Arsenal de Toul

Gouvernance des Contrat Locaux de santé

La bonne gouvernance des CLS est le fruit de l'articulation de plusieurs instances.

❖ Un comité de pilotage pour les 2 CLS

Le Comité de pilotage réunit les signataires des 2 contrats locaux de santé du Territoire Terres de Lorraine. La Présidence est assurée par le Président du Pays Terres de Lorraine, M. Dominique POTIER et la déléguée territoriale de Meurthe-et-Moselle de l'ARS Grand Est, Dr Eliane PIQUET.

Il a pour missions de :

- Valider les orientations stratégiques du CLS, les objectifs et actions qui en découlent
- Valider les bilans, les évaluations conduites et les ajustements et évolutions nécessaires
- Veiller à l'articulation, la cohérence avec les dispositifs des différents partenaires

L'intégration de nouveaux partenaires pourra être établie par voie d'avenant.

❖ Deux comités opérationnels

Le comité opérationnel est constitué de représentants des signataires et d'acteurs du territoire.

Il est dédié aux échanges d'ordre technique qui traitent du contenu du contrat local de santé.

Les missions du comité de suivi consistent à

- Assurer la mise en œuvre du contrat ;
- Veiller à la bonne articulation entre les différentes thématiques et avec les autres dispositifs présents sur le territoire,
- Etre force de proposition

❖ Les groupes de travail

Les groupes de travail, composés d'acteurs locaux de champs très divers (médico-social, sanitaire, social, éducatif, logement, milieu associatif etc.), constituent la structure de base de l'élaboration du CLS.

En prolongement, des groupes seront organisés par thématiques ou par action afin d'assurer la mise en œuvre des objectifs du contrat.

EN SAVOIR PLUS SUR LE CLS

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil introduit par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la loi de Modernisation du notre Système de Santé du 26 janvier 2016.

Le CLS permet de décliner le Projet Régional de Santé (PRS) de l'ARS Grand Est, tout en tenant compte des besoins et des leviers existants sur un territoire. Piloté par le Pays Terres de Lorraine et l'Agence Régionale de Santé (ARS), cet outil a pour ambition d'améliorer la santé et le bien-être de la population d'un territoire et de proposer des parcours de santé cohérents et adaptés à chacun.

Il s'agit d'une contractualisation de 3 à 5 ans entre partenaires sur des enjeux partagés et non plus de relations tutélaires impliquant, au sein de l'ARS, de nouvelles compétences en termes d'animation territoriale et de mobilisation partenariale. Il constitue une opportunité pour une meilleure articulation des politiques de santé par les partenaires dans des logiques de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

Afin d'organiser leur mise en œuvre concrète, les axes prioritaires du CLS sont déclinés dans un plan d'actions. Certaines d'entre elles peuvent déjà être engagées avant le lancement du CLS, ou seront renforcées pour mieux répondre aux objectifs du PRS.

Ce plan liste l'ensemble des actions déterminées au préalable par les signataires, évalue les enjeux relatifs à chacune d'entre elles (en termes qualitatifs et quantitatifs), leur faisabilité, en prévoit le calendrier, les objectifs attendus, ainsi que les partenaires à mobiliser.

Les principes fondateurs de la démarche consistent à :

- Participer à la réduction des inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé
- Agir le plus précocement possible
- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population
- Développer la participation citoyenne
- Fédérer les acteurs et les financeurs autour de grandes priorités d'actions